



Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le mardi 12 janvier
Sous la présidence de M. Stéphane AZOULAY
Vice-Président Formation
et la coprésidence
de M. Noel DIMARCQ
Vice-Président Recherche

N°1/2021

ÉTAIENT CONNECTÉS : M. ALLEGRET Jean-Pierre, Mme AYERBE Cécile, Mme BATAZZI Claudine, Mme BERTONE Manuela, Mme BERTRAND Marie-France, M. BIZIOU Michaël, Mme BOISSELIER Pauline, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESE Franck, M. BURGER Alain, M. CAILLER Bruno jusqu'à 15H45, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick, Mme CHRISTIANS Elisabeth, M. CRISTOFARI Gaël, M. DELLAMONICA Jean jusqu'à 15H00, Mme DEMARIA Samira, M. DOUAI Ali, M. ESPALLARGAS Jean-Philippe, Mme FEDELE Carine, Mme FERAUD Aurélie jusqu'à 14H30, Mme GIACALONE Marjorie, Mme GUIZOUARN Hélène, Mme GWIZDEK Carole, Mme HAYOTTE Meggy jusqu'à 15H15, Mme HERITIER Camille, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier, Mme MIGLIACCIO Claire jusqu'à 15H35, M. MORETTI Laurent, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. RASSE Paul, Mme ROMERO Margarida, M. ROSSO Thierry, M. ROULEAU Matthieu, M. SERRANO Benjamin, M. THOMIN Jean-Louis, Mme VAN DE WIELE Nathalie, M. VEZIAN Anthony, Mme WALLISER Elisabeth, M. ZUCKER Arnaud,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme ADAM Carine à M. THOMIN Jean-Louis, M. BLANC Frédéric à Mme GUIZOUARN Hélène, Mme N'AIT BOUDA Faïza à Mme FEDELE Carine, Mme D'ARRIPPE LONGUEVILLE Fabienne à M. DIMARCQ Noël, M. DA SILVA NEVES Florentino et M. M. RABIER Quentin à M. ESPALLARGAS Jean-Philippe, M. PETIT Éric à M. AZOULAY Stéphane, Mme AYERBE Cécile et M. SIIRIAINEN Fabrice à M. ALLEGRET Jean-Pierre, M. ROUSSEAU Sylvain à Mme HERITIER Camille, Mme TURK Pauline à Mme WALLISER Elisabeth, Mme HAYOTTE Meggy à Mme BOISSELIER Pauline à compter de 15H15, Mme MIGLIACCIO Claire à M. LEGRAND Olivier à compter de 15H35

11

ÉTAIENT ABSENTS : Mme BARBIER Claire, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. BOUISSOU Stéphane, M. BRUNY Rémy, M. BURRONI Gaël, Mme CERESO Delphine, M. COURDE Clément, Mme COURTIN Christine, M. DEMESLAY Christopher, M. DIEDERICHS Thibault, Mme EL SAYED Eva, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, Mme GIBART Laetitia, M. GOSSELET Ryan, M. HACHEM Elie, M. HASSANALY-GOULAMHOUSSEN Rahim, Mme HOUARA Inès, Mme HUEBER Anne-Odile, Mme LASRY Sarah-Kelly, Mme MALE Margaux, Mme PERALDI-FRATI Marie-Agnès, M. REVELLI Gabriel, Mme SESSA Virginie, M. SOFIA Pierre Niccolo,

INVITÉS CONNECTÉS :

M. CREMOUX Pascal, Mme DIALLO Mariam, M. MEIERHENRICH Uwe, Mme MICHEL Dominique, Mme MIRBEL Isabelle, M. MUSSO Patrick, Mme PHILIPPE Aurélie, M. RINAUDO Christian, Mme SABOURAULT Cécile, Mme VUILLEMIN Anne, Mme ZERMATI Johanna.

M. AZOULAY et M. DIMARCQ ouvrent la séance à 13H30 en présentant leurs vœux pour 2021 à l'assemblée.

M. AZOULAY fait part, en préambule, d'échanges avec un certain nombre de conseillers sur le fonctionnement des conseils dont il ressort à la fois un souhait d'améliorer la qualité des échanges en séance et d'écourter la durée des réunions. Il explique que le rythme soutenu des CAC l'an dernier, a été, en partie, la conséquence de bouleversements des calendriers provoqués par la crise sanitaire. Il rappelle que le Conseil Académique est une nouvelle instance qui se substitue aux trois instances précédemment existantes : Commissions Recherche, Commission Formation et Vie Universitaire et CAC qui se réunissait chacune au moins une fois par mois. Afin d'éviter d'alourdir les ordres du jour, il semble donc nécessaire de procéder à l'ajout d'un certain nombre de demi-journées de CAC et que des sous-commissions, représentant toutes les sensibilités du CAC, soient organisées parallèlement afin de permettre un examen préalable de certains sujets sur des thématiques précises, sur la base de critères votés en amont. La constitution, le périmètre et les missions des sous-commissions devront être validées par le CAC.

M. DIMARCQ partage un sentiment de frustration concernant certaines séances dont la longueur n'a pas permis à tous les conseillers d'être présents pour le vote de points importants qui a dû se tenir en fin de journée. Il précise par ailleurs que parallèlement aux points qui pourront être traités par des commissions ad-hoc tant pour les CAC Pléniers que pour les CACs restreints et dont le travail sera, in fine, validé par le CAC, les statuts prévoient qu'un certain nombre de points pourront faire l'objet d'une délégation aux EUR et ne plus être soumis à l'examen du CAC mais à celui des COSP des EUR. L'objectif de ces délégations étant de laisser plus de place aux débats en séance avec des ordres du jour moins chargés. Cette nouvelle organisation devrait notamment permettre d'avoir des discussions sur les critères de sélection des projets en amont de leur validation.

A la demande de Mme WALLISER il est confirmé que, dans la mesure du possible, les séances supplémentaires se tiendront le mardi. M. DIMARCQ précise toutefois que des contraintes liées à des dates concomitantes avec événements qui ne peuvent être déplacés ou aux dates des Conseils d'Administration, pourraient nécessiter la programmation d'un CAC un autre jour que le mardi.

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Approbation des procès-verbaux du 1^{er} décembre (partie II) et du 8 décembre (partir I et II)

Aucune remarque sur ces PV n'est formulée.

Les PV présentés sont validés avec 49 voix pour et 4 abstentions.

II.- Recherche

II.1.- Présentation de l'Appel à Projet CR Sud PACA par la Maison Européenne des Territoires

Annexe « Présentation de l'AAP CR SUD PACA »

Intervenante :

- Mme Mariam DIALLO, Chargée d'appui aux projets de Recherche
Maison de l'Europe et des Territoires (MET) d'UCA

M. Noël DIMARCQ indique que la présentation de Mme Mariam DIALLO, chargée d'appui aux projets de Recherche à la Maison de l'Europe et des Territoires (MET) a pour objectif de présenter le cadre et les critères de l'appel à projet CR Région SUD PACA 2021 ainsi que le bilan des projets examinés par le Conseil Académique en 2020.

Il laisse la parole à Mme Mariam DIALLO, pour son intervention qui présente :

- Le cadre d'intervention de l'AAP Recherche 2021
- Les critères de sélection de l'AAP Recherche 2021
- Les résultats de la sélection 2020 effectuée par le Conseil Académique
- L'historique de la sélection pour UCA depuis 2017 à 2020

Conseil Académique n°1 du 12 janvier 2021

- Le budget régional alloué à l'AAP Recherche 2021
- Un historique de la sélection des projets portés par les autres tutelles des unités de recherche UCA

Elle précise que l'AAP Recherche répond notamment aux objectifs visant à « accélérer les retombées économiques de la recherche et développement » et « développer l'excellence, l'attractivité et le rayonnement des établissements régionaux d'enseignement supérieur de recherche ».

Il est à noter que dans le cadre de cet AAP, les projets relevant de la thématique « cancer » ne sont pas éligibles exception faite des projets qui ciblent plusieurs thématiques. Dans ce cas, la candidature doit être accompagnée d'un avis du cancéropôle.

L'appel à projet CR Région SUD PACA Recherche est composé de trois volets :

- Exploratoire : qui vise à soutenir des projets de recherche innovants à fort potentiel, permettant l'émergence de nouveaux concepts.
- Général : qui promeut le développement de projets novateurs privilégiant les collaborations inter laboratoires (impliquant au moins 2 équipes) et l'interdisciplinarité.
- Plateforme : qui encourage la mise en place ou le développement de plateformes technologiques de haut niveau partagées (au niveau régional, national auprès de partenaires privés comme publics).

Mme Mariam DIALLO précise notamment les dépenses éligibles et les critères financiers à respecter lors de l'AAP Recherche CR Région SUD PACA (cf. Annexe « Présentation de l'AAP CR SUD PACA »).

Pour tous les volets, les dépenses éligibles pour l'AAP 2021 ne concernent que l'acquisition d'équipement. Pour le volet Général, le personnel dans le cadre de l'AAP « Emploi Jeunes doctorants » est également éligible.

Elle expose également les critères communs aux trois volets et spécifique à chaque volet (cf. Annexe « Présentation de l'AAP CR SUD PACA »).

Mme Mariam DIALLO indique que l'AAP Rayonnement scientifique n'a pour le moment pas été reconduit pour l'année 2021 en raison de la crise sanitaire actuelle.

Elle présente également les projets sélectionnés par la Région SUD PACA pour l'année 2020 sur les appels à projets Recherche et Rayonnement scientifique. (Cf. Annexe « Présentation de l'AAP CR SUD PACA »). Concernant les résultats de l'AAP rayonnement scientifique, Elle indique que certains projets ont été refusés, car reportés en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Mme Mariam DIALLO présente ensuite les projets sélectionnés par la Région qui avaient été portés par d'autres établissements tutelles des unités mixtes de recherche (cf. Annexe « Présentation de l'AAP CR SUD PACA »).

M. Noël DIMARCQ précise que les UMR peuvent faire remonter des demandes via leurs différentes tutelles pour ce type d'appel à projet.

Enfin, Mme Mariam DIALLO présente le rétro planning fixé pour étudier les différents projets proposés dans le cadre de l'AAP CR Région SUD PACA.

ACTIONS	DATE LIMITE
Lancement de l'appel à projets	1 ^{er} décembre 2020
Présentation de l'appel à projets au CAc	12 janvier 2021
Date limite de retour des dossiers	27 janvier 2021
Instruction des dossiers	Du 27 janvier 2021 Au 9 février 2021
Réception des rapports d'instruction des conseillers du CAc	5 février 2021
Date de restitution au CAc et classement des candidatures	9 février 2021
Date limite de soumission des dossiers sur la plateforme du Conseil régional	26 février 2021
Publication des résultats par le Conseil régional	Courant juillet 2021

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR 

Suite à la présentation de Mme Mariam DIALLO, M. Noël DIMARCQ donne la parole aux membres du Conseil Académique.

Une conseillère s'interroge sur la baisse du budget global de la Région et la baisse du nombre de projets sélectionnés. Elle s'interroge également sur l'attribution des subventions par la Région et s'il y a une stratégie d'établissement à mettre en place sur ce sujet.

Concernant le budget de la Région, Mme Mariam DIALLO précise qu'il n'est connu que lors de la délibération du Conseil Régional. Ainsi, il est difficile pour les structures de s'adapter car elles manquent de visibilité sur le budget global alloué à ce dispositif. Le Conseil Régional établit son classement en fonctionnement des priorités stratégiques de la Région, en suivant le classement des établissements. Elle rappelle que les critères appliqués par la Région pour la sélection sont méconnus. La demande en a cependant été faite auprès du financeur.

M. Noël DIMARCQ valide le fait qu'il y a un déséquilibre par rapport aux projets sélectionnés, au regard également de la différence de taille des sites. Il rappelle que le « barycentre » du Conseil Régional est à Marseille et qu'il est donc plus aisé pour les porteurs de projet aux environs de Marseille de rencontrer les membres du Conseil Régional et de faire la promotion des projets. M. Noël DIMARCQ précise qu'UCA échange intensément avec la Région pour promouvoir et valoriser les projets UCA afin d'assurer l'équité des attributions au regard de la taille des sites du périmètre de la Région Sud PACA. Ces échanges incluent aussi le Contrat de Plan État-Région (CPER 2021-2027). D'autre part, en 2020, la région a également engagé beaucoup de dépenses supplémentaires liées à la crise COVID, ce qui peut expliquer en partie la baisse du budget global concernant l'AAP CR Région SUD PACA.

M. Stéphane AZOULAY porte à la connaissance du CAc que des réunions se sont tenues dans le courant de l'année 2020 entre des membres de la Gouvernance d'UCA et M. Renaud Muselier, Président du Conseil Régional ainsi que son directeur de cabinet, pour échanger sur les différents aspects liés aux projets présentés par UCA et les promouvoir auprès de la Région.

Un conseiller indique qu'auparavant, lors de la sélection des projets, il y avait une convocation à Marseille pour défendre le projet. Il s'interroge sur le nouveau processus de sélection mis en place car il n'y a plus de retour sur l'évaluation.

M. Noël DIMARCQ indique qu'il va se renseigner sur le sujet et reviendra vers les membres du Conseil Académique.

Une conseillère propose de faire un comparatif des dossiers qui ont été acceptés par la région avec les dossiers qui n'ont pas été sélectionnés. Cette démarche aurait comme objectif d'établir une liste des critères qui pourraient permettre d'augmenter le pourcentage de sélection des projets.

M. Noël DIMARCQ estime que c'est une analyse qui peut être utile.

Un conseiller note que les dispositifs sont de plus en plus lourds pour des subventions de plus en plus réduites. Les projets de sciences humaines et sociales semblent également être peu retenus par le financeur. Il indique que c'est Conseil Académique n°1 du 12 janvier 2021

quelque peu décourageant pour les enseignants chercheurs.

M. Noël DIMARCQ ajoute également que, sur les projets recherche, il y avait très peu de projets du domaine Sciences Humaines et Sociales déposés. Il confirme qu'il convient d'analyser par domaine et par typologie de projet les critères qui pourraient optimiser les chances de succès des projets de ces domaines sur l'AAP CR Région.

Une conseillère soutient les propos du Conseiller intervenu précédemment. Elle indique qu'il n'y a pas beaucoup de projet Sciences Humaines et Sociales présentés, car les axes stratégiques des recherches ne semblent pas correspondre aux différents axes stratégiques énoncés par la Région dans le cadre de l'AAP. Elle ajoute également qu'il existe peu de projets en collaboration avec des entreprises et peu de dépôts de brevets. Il est ainsi délicat pour les laboratoires du domaine Sciences Humaines et Sociales de se positionner sur des appels à projet tels que le CR SUD PACA.

M. Noël DIMARCQ s'accorde à dire que tous les domaines des sciences humaines ne sont pas pertinents pour ce type d'appel à projet mais certains domaines pourraient présenter des demandes lors des AAP CR Région SUD PACA. Il serait intéressant d'effectuer une analyse des thèmes de recherche susceptibles de pouvoir déposer des projets. Il insiste sur la nécessité de s'adapter à l'esprit de l'appel à projet pour avoir plus de chance de succès. Il est également conscient qu'il faut rechercher d'autres filières pour financer les thématiques qui ne peuvent pas se positionner sur ce type d'appel à projet.

Mme Mariam DIALLO indique pour sa part qu'il serait peut-être utile de contacter le chargé de mission à la Région SUD PACA afin de vérifier si les projets envisagés s'inscrivent dans l'une des filières ou technologies clés, le rattachement pouvant parfois être induit lors du développement du projet.

II.2.- Réflexion sur les critères d'expertise pour l'AAP CR PACA 2021

Suite à la présentation de Mme Mariam DIALLO et dans le cadre de la préparation de l'examen des dossiers de l'AAP CR Région SUD PACA 2021 lors de la séance du CAC du 9 Février 2021, M. Noël DIMARCQ souhaite faire échanger avec les membres du CAC sur les critères à retenir pour l'évaluation des projets, afin de mieux cadrer l'évaluation et aider les rapporteurs du CAC dans leur expertise.

Il indique qu'il existe 2 catégories de critères qui regroupent plusieurs thématiques :

1) Critères généraux

➤ Qualité et ambitions du projet

- Clarté du concept et des objectifs
- Caractère novateur
- Enjeux scientifiques
- Caractère interdisciplinaire

➤ Organisation et réalisation du projet

- Faisabilité et adéquation du programme de travail (qualité de la mise en œuvre)
- Justification et qualité de la collaboration (complémentarité des équipes impliquées)
- Adéquation globale et justification des moyens mis en œuvre (détails et pertinence des cofinancements)
- Qualité et expérience du porteur et des équipes associées

➤ Retombées

- Avancées scientifiques, diffusion des résultats
- Contribution à la structuration des filières stratégiques et aux technologies génériques clés du SRDE21
- Dépôt de brevet envisagé
- Contribution au plan climat régional
-

2) Critères spécifiques (pour chaque volet de l'AAP)

➤ **Volet général**

- Suite du projet ou nouveaux projets qui en découlent
- Spécificité et pertinence des équipements demandés
- Applications éventuelles, collaboration avec des entreprises
- Pertinence du travail proposé au doctorant au regard du projet (si accueil de doctorant)

➤ **Volet Exploratoire**

- Spécificité et pertinence des équipements demandés au regard des équipements existants
- Accès, mutualisation et organisation de la plateforme
- Ouverture de la plateforme au niveau régional et national, aux unités de recherche, aux entreprises régionales, etc...

➤ **Volet Plateforme**

- Emergence de nouveaux espaces / axes de recherche
- Niveau de risque (résultats préliminaires)

Dans le modèle de rapport qui sera proposé aux Conseillers, les différents critères énumérés ci-avant serviront de guide dans l'évaluation, avec des notes d'A+ à C pour quantifier l'évaluation :

A+ (excellent) - A (très bon) – A- (bon) – B (moyen) – C (passable) – X (non évaluable / sans objet)

M. Noël DIMARCQ précise que la liste de critères doit servir en séance à comparer les projets entre eux et permettre une meilleure objectivité dans les arbitrages. L'objectif est d'avoir, en complément d'une notation globale du projet, une notation par critère qui permettra au Conseil Académique de comparer des projets sur un critère en particulier. Il propose pour cela d'utiliser des notes ou des lettres.

Une conseillère propose d'utiliser plutôt des chiffres pour la notation des critères et de pondérer les notes en séance en prenant en compte des critères prioritaires, afin d'obtenir des notes globales permettant de classer directement les projets.

Un autre conseiller alerte sur le faux sentiment de précision qui peut être accordé aux chiffres et plaide plutôt en faveur d'une notation par lettres.

Une conseillère s'interroge sur le fait de financer les projets ayant des cofinancements déjà sécurisés.

M. Noël DIMARCQ indique que le détail de l'argumentation sur le cofinancement apportera des éléments précieux pour prendre une décision au cas par cas, en lien avec le risque d'obtention des cofinancements. D'autre part, il indique que les dépenses éligibles et les pourcentages de cofinancement sont vérifiés en amont par la Maison de l'Europe et des Territoires qui étudie les dossiers avant de les transmettre pour expertise au Conseil Académique.

Mme Mariam DIALLO ajoute que la Région demande (avant validation de la décision) une attestation de disponibilité des cofinancements.

Suite à la discussion concernant les critères de l'AAP CR Région SUD PACA, il ne se dégage pas de réel consensus sur le mode de notation (lettres ou chiffres). M. Noël DIMARCQ propose donc au CAC de faire un vote indicatif sur le mode de notation à utiliser pour évaluer les différents critères du projet.

Le Conseil Académique vote en très large majorité pour l'utilisation de lettres pour évaluer les différents critères de l'AAP CR Région SUD PACA.

Le modèle de rapport sera modifié pour intégrer les critères et le mode de notation adoptés par le Conseil Académique.

M. Noël DIMARCQ remercie les conseillers pour leur participation aux points Recherche et cède la parole à M. Stéphane AZOULAY pour l'étude des points suivants.

III.- Formation

M. AZOULAY précise que, suite aux informations données en préambule, les délégations aux EUR relatives à la formation seront présentées en février et concerneront les modalités de contrôle des connaissances et les modifications mineures de maquettes. Il souligne qu'elles seront assujetties au respect des cadrages et des calendriers fixés par l'établissement et qu'au cas où une composante ne les respecterait pas, elle perdrait la délégation accordée.

Il informe ensuite d'un changement dans la chronologie des points inscrits à l'ordre du jour lié aux disponibilités des intervenants.

III.4.- Bourses d'excellence MSc IDEX

M. Patrick MUSSO présente le document joint qui consiste à mettre en place des bourses au mérite pour les étudiants inscrits en MSc. Il rappelle que des bourses d'excellence existent déjà depuis 2018 pour les masters, les EUR ayant pris la suite des Académies d'excellence qui les attribuaient par le passé. Le projet présenté est donc d'étendre le modèle existant pour les masters aux MSc afin d'attirer de très bons étudiants sur ces formations et d'en améliorer ainsi le rayonnement. Ce dispositif permettrait également à des étudiants qui n'en auraient pas les moyens financiers d'intégrer ces programmes, l'attribution d'une bourse s'accompagnant d'une exonération des droits d'inscription.

Un appel à candidature pour les bourses se fera simultanément à l'ouverture des candidatures sur ces formations, une première pré-sélection sera effectuée par les responsables des diplômes et une commission ad hoc mise en œuvre par le bureau IDEX opérera une sélection finale en examinant les dossiers selon des critères d'excellence ainsi que selon les projets personnels et professionnels présentés par les étudiants. La bourse sera payée en deux fois : une première moitié versée à l'inscription et une seconde moitié au deuxième semestre sous condition d'assiduité et de participation active de l'étudiant à la formation.

Le montant versé sera du même ordre que celui existant pour les bourses de master déjà en place avec un maximum de 10 000 €/an.

Les étudiants pourront candidater tant à l'entrée en première année qu'à l'entrée en deuxième année, la bourse accordée en première année n'étant pas reconduite automatiquement mais l'étudiant pourra recandidater en deuxième année, ses résultats de première année seront alors pris en compte.

A la demande de Mme VAN DE WIELE concernant le nombre de bourses attribuées annuellement, M. MUSSO répond qu'il sera fonction du budget annuel mais que l'objectif minimum, à partir de la rentrée prochaine, est d'une dizaine de bourses d'un montant de 5 000 €. Le nombre de bourses, leur montant ainsi que les critères de sélection pourront être ajustés annuellement au cours des premières années du dispositif, une communication sur un programme de bourses attachées aux différents diplômes, permettra de démontrer l'affichage d'une politique ambitieuse dans ce domaine.

M. MUSSO répond ensuite aux interrogations de M. CAILLER concernant la sélection, il précise que s'agissant de bourse au mérite, il n'y aura pas de critères sociaux pris en compte mais que seront retenus des critères liés à la qualité académique des dossiers et des CV, ces critères pourront différer en fonction des divers MSc dont l'origine des étudiants est très variée, il est précisé que la motivation des étudiants sera également prise en compte. Tous les MSc de l'établissement seront éligibles à ce type de bourses.

Il ajoute qu'en l'absence de conditions de ressources ou d'âge, la plupart des candidats vont vraisemblablement demander la bourse et qu'au terme d'un classement effectué par le responsable du MSc, qui est la personne la mieux à même d'évaluer les candidatures en fonction du profil des étudiants qu'il souhaite attirer dans sa formation, une commission ad hoc sera chargée de la sélection finale sur le modèle déjà pratiqué par les écoles doctorales.

Le dispositif est approuvé avec 34 voix pour, 8 voix contre et 8 abstentions.

III.5.- Créations/Modifications de diplômes

III.5.1.- Modification de maquette du Master Gestion de l'environnement parcours COMEDD

M. AZOULAY fait part du contexte particulier de cette demande qui s'inscrit hors du calendrier habituel de modifications des maquettes : cette formation candidate auprès du CFA pour une ouverture en apprentissage, or les critères d'éligibilité à l'apprentissage imposent un minimum de 400 heures de cours et il manquait 60 heures à cette formation pour pouvoir candidater. Il est précisé que les 60 heures supplémentaires seront effectuées par des intervenants extérieurs sur les fonds de l'apprentissage.

La demande est validée avec 42 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions.

III.5.2.- Création du DU Showrunner

M. AZOULAY rappelle que la demande avait été présentée au Conseil Académique du 10 mars dernier. Des réserves ayant été émises, le DU n'avait pas été validé en l'état. Le porteur du projet a donc pu apporter des modifications et des précisions et un nouveau dossier a été transmis aux rapporteurs.

Le second rapporteur confirme que ce DU, qui s'inscrivait dans un projet plus large de formations à développer sur le campus bastide Rouge à Cannes, avait fait l'objet d'un avis défavorable compte tenu d'un manque de précision notamment dans l'annexe financière et dans les MCC, il se dit satisfait des modifications apportées qui lui permettent d'émettre un avis favorable. Le premier rapporteur partage cet avis et souligne les précisions apportées tant sur les MCC que sur le budget et le nombre d'heures.

La demande de création du DU Showrunner est validée avec 37 voix pour et 12 abstentions.

III.5.3.- Modification du DU Ingénierie de projets européens

M. AZOULAY rappelle que cette demande avait été présentée le 8 décembre, et que suite aux interrogations des rapporteurs et aux incohérences relevées dans la maquette par Mme PERALDI, le DU n'avait pas été validé.

A la suite de ce Conseil une grille de lecture préalable à la soumission de tout projet de DU a été mise en place. Cette fiche de vérification doit être validée en premier lieu par la scolarité de la composante qui dépose le DU et ensuite par la DEF, l'identité des personnes en charge des vérifications apparaîtra dans les fiches pour permettre une meilleure traçabilité des opérations de suivi. Cette procédure devrait en outre permettre aux conseillers de passer moins de temps à discuter sur des aspects administratifs et de se consacrer davantage à l'analyse de la stratégie et des orientations pédagogiques de ce type de formations.

Les rapporteurs avaient émis des réserves sur un point relatif au nombre d'heures qui a été corrigé dans la nouvelle version, ils font donc part désormais de leur dernier avis favorable.

La demande de modification du DU Ingénierie de projets européens est validée avec 37 voix pour et 11 abstentions.

M. AZOULAY précise à la demande de Mme FEDELE que les services de la DEF n'ont pas été, pour l'instant, en mesure de produire un bilan détaillé des DU mais qu'une liste récapitulative de l'offre de formation existante peut déjà être communiquée, en reprenant la liste des tarifs validés pour ces formations.

M. RASSE rappelle qu'une demande sur les taux d'encadrement pour l'ensemble des diplômes avait également été formulée. M. AZOULAY informe, à ce propos, qu'une présentation du budget de l'établissement sera proposée au prochain CAC et précise que l'Université est désormais engagée, à la demande du Ministère, dans une démarche de comptabilité analytique qui impose une analyse du coût des formations pour chaque parcours et que ce type d'information pourra donc être présenté.

III.6.- Conventions internationales

M. AZOULAY donne la parole à Mme SABOURAULT Vice-Présidente au Développement international pour présenter ces conventions.

III.6.1.- Université de Sherbrooke - UdeS (Canada)

Conseil Académique n°1 du 12 janvier 2021

Mme SABOURAULT explique qu'il s'agit d'une convention de double diplomation de niveau Master entre la mention « Marketing » de l'IAE et une maîtrise de gestion du commerce électronique portée par l'Université de Sherbrooke au Québec (cf documents joints). Le dispositif permet aux étudiants de chacun des deux établissements d'obtenir les deux diplômes à l'issue de la formation, le nombre de places est limité à 6 pour chacun des 2 établissements annuellement. La première année de la formation est réalisée dans l'établissement d'origine et la seconde année dans l'établissement partenaire, chaque établissement reconnaît les 60 crédits ECTS attribués par la formation partenaire afin qu'à l'issue de la formation les 120 crédits nécessaires à l'obtention des deux diplômes puissent être totalisés.

Elle précise que les étudiants sont sélectionnés à l'entrée du programme, qu'il s'agit d'une mobilité physique pour laquelle les étudiants seront inscrits dans les deux établissements. Chaque établissement met en place ses propres frais de scolarité, 1500 € de frais spécifiques sont prévus pour UCA, la convention ne prévoyant pas d'aide financière particulière pour ce diplôme. A la demande de Mme HERITIER, il est précisé que le MSc Marketing est une formation dispensée par l'Université de Sherbrooke, la formation dispensée par l'IAE étant le master « Marketing ».

Aux interrogations de Mme HERITIER sur les frais spécifiques, Mme SABOURAULT répond que les étudiants paieront ces frais auprès de l'établissement d'accueil et que les montants demandés par l'université canadienne sont du même ordre de grandeur que ceux affichés à UCA.

La convention avec l'Université de Sherbrooke est approuvée avec 45 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

III.6.2.- Université Chouaïb Doukkali (El Jadida, Maroc)

Mme SABOURAULT présente cette demande portée par l'EUR CREATES qui permettra l'acquisition d'une double-compétence par le biais d'une double-diplomation entre le Master de Lettres d'UCA et un master d'« études culturelles » de l'université d'El Jadida à destination d'une vingtaine d'étudiants marocains chaque année (cf document joint).

La spécificité de cet accord réside dans le fait que les étudiants doivent suivre l'intégralité du programme de chacune des deux formations et rédiger un mémoire commun à chacune d'entre elles.

Aucune mobilité n'est prévue, l'ensemble des enseignements pour les UE préparant au diplôme marocain se fera en présentiel, et pour les UE préparant au Master porté par UCA il est prévu un enseignement à distance.

A la demande de Mme HERITIER, Mme SABOURAULT précise que Mme MAGRI, responsable du Master Lettres, lui a indiqué que les frais de scolarité correspondront aux droits nationaux payés par les étudiants de la communauté européennes quelle que soit la nationalité des étudiants, une correction devra être apportée sur le texte de la convention à ce niveau. Elle ajoute qu'afin de ne pas avoir à réviser l'accord chaque année, la phrase « *Cette somme peut faire l'objet d'une révision de la part d'Université Côte d'Azur, sur la base de la réglementation en vigueur, dans la limite de 10% du montant des droits de l'année académique précédente* » est inscrite de manière systématique, le montant des droits nationaux et de la CVEC étant susceptibles d'être revus chaque année par le Ministère. Elle précise que les avenants financiers qui doivent être rédigés en cas de révision des droits spécifiques ne sont pas obligatoirement représentés au CAC.

M. AZOULAY répond à la demande de Mme WALLISER que l'ouverture par UCA de la formation exclusivement à distance, tient à une volonté de toucher le plus large public possible avec l'objectif à terme, au-delà de cette convention, de l'offrir à l'ensemble des pays francophones d'Afrique du Nord. Mme SABOURAULT ajoute que l'objectif est également de proposer la formation à des étudiants qui n'auront pas à s'acquitter des frais inhérents à une mobilité physique.

A la demande de M. RASSE, Mme SABOURAULT indique que seuls des déplacements d'enseignants sont prévus par cet accord, afin, notamment, d'encadrer les soutenances de mémoire.

La convention avec l'Université d'El Jadida est approuvée avec 43 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

III.6.3.- Université normale de Chine du sud

Mme SABOURAULT présente cette demande portée par l'EUR ELMI qui concerne une double-diplomation destinée à des étudiants pour l'obtention de la Licence Economie-Gestion et du diplôme chinois équivalent assorti d'une spécialité « langue française » (cf document joint).

L'objectif est d'accueillir des étudiants chinois dans la Licence Economie Gestion d'UCA, les étudiants suivront l'équivalent du programme de la première année en Chine ainsi qu'une formation renforcée à l'étude de la langue

Conseil Académique n°1 du 12 janvier 2021

française qui leur permettra d'intégrer le cursus à compter de la L2, la mobilité sera obligatoire au niveau L3, avec une validation du niveau B2 de Français qui leur permettra de suivre les enseignements dispensés en français dans de bonnes conditions.

Mme BERTONE fait part de ses interrogations sur le niveau de langue exigée d'une manière générale, car elle a pu constater des difficultés de compréhension de la langue rencontrées par certains étudiants chinois traduits en section disciplinaire.

Mme SABOURAULT répond que, pour ce programme particulier les étudiants ne seront accueillis en L3 qu'après avoir obtenu l'attestation du niveau de certification B2 et avoir suivi les enseignements d'accompagnement en langue française et qu'il n'y aura donc pas de problème à ce niveau. Elle confirme toutefois, que dans d'autres situations, le niveau en français constaté n'est pas toujours satisfaisant mais qu'à partir du moment où l'étudiant produit une attestation certifiant le niveau B2 l'établissement se doit de les accepter.

Des frais spécifiques sont prévus tant pour les enseignements en distanciel (750 €) que pour les enseignements en présentiel (1500€) qui s'ajoutent aux droits nationaux de la Licence.

Mme SABOURAULT précise que cette convention s'inscrit dans la poursuite d'un accord-cadre signé en 2019 qui a déjà donné lieu à la signature de nombreuses conventions avec la Chine dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation.

M. AZOULAY rappelle que les accords-cadres sont signés après le vote du Conseil d'Administration et qu'une déclinaison opérationnelle est ensuite effectuée avec un vote du Conseil Académique sur le contenu pédagogique de chaque convention.

La convention avec l'Université normale de Chine du sud est approuvée avec 38 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions.

III.7.- Appel à Projets « Espaces, matériel pédagogique et compétences professionnelles"»

M. AZOULAY présente le tableau récapitulatif joint qui fait la synthèse des dossiers déposés sur Géode, il informe que cet appel à projets a été lancé en septembre dernier pour une ouverture de crédits sur l'année 2021.

L'AAP est financé par des fonds d'établissement attribués au CAP et par des fonds attribués au projet L@UCA. Il précise que les réponses sont désormais communiquées en début d'année pour permettre aux équipes de réaliser leur projet sur une année budgétaire complète alors que par le passé, une notification plus tardive ne permettait pas toujours l'utilisation complète des crédits octroyés et une partie des fonds se retrouvait perdue en fin d'exercice.

Cet appel à projets est doté d'une enveloppe d'environ 400 000 €. Dans le cadre du plan de relance un volet supplémentaire d'1,2 millions d'euros dédié à l'équipement en matériel pédagogique de vidéotransmission des amphithéâtres et des salles a été alloué, une discussion va se tenir avec les composantes afin qu'un vaste programme de rénovation des équipements de ce type puisse être lancé prochainement. Ainsi 4 projets (pour un montant de 169 442,58 €) ont été retirés de l'AAP car il a été fait le choix de les financer dans le cadre du plan de relance plutôt que par le biais du présent appel à projets. Ces projets pourront être financés dans leur intégralité.

Les projets ont été examinés conjointement par le Centre d'Accompagnement Pédagogique, L@UCA et M. AZOULAY.

25 demandes ont été déposées pour un budget global de 1 240 816,53 € avec un montant demandé 752 285,59 €, (le solde correspondant aux cofinancements apportés).

2 projets sont encore en cours d'examen : un projet constitué d'un ensemble de sous-projets dont la complexité du montage a fait que les échanges avec les porteurs se poursuivent encore à l'heure actuelle, et un autre projet, qui est en grande partie hors du cadre de l'AAP car il concerne essentiellement de la rénovation de bâtiments.

Un projet n'a pas été retenu et est à retravailler pour l'an prochain.

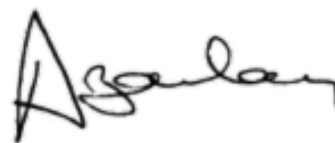
17 projets ont donc été financés sur l'AAP à hauteur de 346 592,80 €. Certains projets présentaient deux options de financement : le choix a été fait de retenir l'une ou l'autre des options selon les cas. Le financement global intégrant le plan de relance sera donc de 516 035,38 € et correspondra à plus de 70% du montant demandé.

M. AZOULAY observe que la sélection a été moins difficile à opérer que les années précédentes car le nombre de dossiers déposés a été moins important cette année.

Il précise à la demande de M. LEGRAND que les porteurs de projets seront informés à l'issue de la présentation faite en CAC.

La séance est levée à 16H20.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Agulay', written in a cursive style.